

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 20
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250623-DCM_2025_06_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 23 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Annie OSTARD, Christine FELIX, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Sébastien DE ARAUJO.

POUVOIRS : Christine FELIX à Gérard DI FRUSCIA, Nathalie CHARLES à Pierre MARCOUX, Cyril RONZE à Sébastien OLIVIER, Charlélie ARNAUD à Véronique GENEVRIER, Sébastien DE ARAUJO à Marjorie COMBE.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2025 06 05

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ «DECONSTRUCTION, DEPOLLUTION ET DESAMIANTAGE – ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MONNET».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision du Maire n°2023/02 du 17 août 2023 attribuant la mission de programmation des travaux de l'école élémentaire au cabinet ACOBA,

Vu la délibération n°2024_07_02 du 25 juillet 2024 ayant pour objet l'autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école élémentaire du groupe scolaire Jean Monnet,

Vu la délibération n°2025_05_22 du 22 mai 2025 ayant pour objet l'autorisation de dépôt d'une demande de permis de démolir dans le cadre de la réhabilitation de l'école élémentaire,

Vu l'analyse des offres du marché «déconstruction, dépollution et désamiantage de l'école élémentaire» précisant que trois entreprises ont remis une offre :

- SOCIETE LYONNAISE DE TRAVAUX
- SÀS DMS
- SAS ARNAUD DEMOLITION

Vu les critères de choix des offres et des notations attribuées à chacun des candidats,

Considérant qu'il est proposé d'attribuer le marché de travaux classé en première position,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (18 voix pour et 7 abstentions) décide :

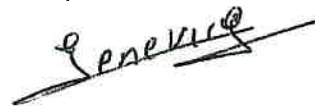
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la SAS ARNAUD DEMOLITION dont le siège social est basé à La Talaudière (Loire) pour un montant de 248 104 euros H.T (deux cent quarante-huit mille cent quatre euros hors taxes).
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaire à l'exécution du marché de travaux, solliciter toutes les autorisations et signer tous les actes et documents de toute nature nécessaire à la réalisation du projet «déconstruction, dépollution et désamiantage» dans le cadre de la réhabilitation de l'école élémentaire Jean Monnet.

Saint-Romain-le-Puy, le 30 juin 2025

Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 30.06.2025
Publié ou Notifié
le : 30.06.2025